

Rivery,  
Le 27 mai 2021.

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Suite aux dernières mesures sanitaires et à l'arrêt des activités pour la période de mars à juin 2021, le Conseil d'administration du a voté trois possibilités aux adhérent.e.s :

- Le remboursement des séances non effectuées ;
- Le "don" : qui consiste au renoncement du remboursement, par solidarité à l'association.

Aussi, nous vous remercions de nous faire parvenir, **au plus tard le 14 juillet 2021**, votre demande écrite de remboursement et de joindre votre RIB à l'adresse suivante :

Par mail : [contactmpttrivery@gmail.com](mailto:contactmpttrivery@gmail.com), objet : demande de remboursement d'activités année 2021.

Par voie postale : Maison Pour Tous Centre Social- 63 rue Baudrez, 80136 Rivery.

Au-delà de cette date butoir, nous considérerons que l'absence de demande de remboursement équivaut à un don.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

A très bientôt !

L'équipe bénévole et salariée.



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT  
INTERRUPTION DES ATELIERS  
MESURES SANITAIRES COVID 19  
MARS A JUIN 2021**

Nom : .....

Prénom : .....

Pour l'.les enfant.s : .....

.....

Je demande :

**Remboursement**

Par Chèque

Par Virement bancaire –  
joindre votre RIB

**Don**

De mon.mes activité.s de *mars et juin 2021* :

.....

Fait à .....

Le .....2021

Signature :

**Date limite de demande de remboursement le 14 juillet 2021.**

**Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.**

*Au-delà de cette date butoir, nous considérerons que l'absence de demande de remboursement équivaut à un don.*

